



**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 20 SEPTEMBRE 2018 à 20 h 30**

Nombre de conseiller en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 9  
Nombre de conseillers absents : 6 excusés : 6  
Nombre de conseillers votants : 12  
Date de convocation : 13/09/2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 septembre à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur BAULÈS Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** BAULES J-F - BOIJEOT A. - DUBIETZ P. - PEZET A. - FILSJEAN M. - GALTIER A.  
- MALBERT D. - ASTIÉ B. - DELLUC J.L.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Étaient excusés :** VASSEUR MH. – AMANS K. - DOS REIS P.

**Étaient absents ayant donné procuration :** CENEDESE A. (à PEZET A.) - SERRUS T. (à GALTIER A.) -  
LAVILLE L. (à MALBERT D.)

M. ASTIÉ a été élu secrétaire de séance.

20H30 : Ouverture de la séance par Monsieur BAULES Jean-François, le Maire.

Il fait lecture du compte rendu de la séance du 12 juillet 2018 : le compte-rendu n'appelant pas de  
correction, est adopté à l'unanimité.

M. le Maire présente M. VERGNES, président du SIAEP, et lui propose de présenter les enjeux et  
objectifs liés à la modification des statuts du SIAEP.

**I- SIAEP du Gaillacois (en présence de M. VERGNES, président du SIAEPG)**

***1-1- Modification des statuts du SIAEP du Gaillacois***

M. VERGNES fait part des principales modifications des statuts du SIAEP du Gaillacois et en  
explique les enjeux. Les modifications portent sur :

- l'accueil des communes membres du SMVT (Syndicat de la Moyenne Vallée du Tarn) et du  
SRV (Syndicat de Vieux),

- la création d'une compétence optionnelle « à la carte » DECI (Défense Extérieure Contre  
l'Incendie),

- la création d'une compétence optionnelle portant sur l'assainissement collectif.

M. VERGNES précise que ces modifications ont été adoptées à l'unanimité moins une abstention  
par le comité syndical.

(Voir l'argumentaire en annexe).

M. le Maire, suite à cet exposé, propose à l'assemblée d'approuver les modifications des statuts du  
SIAEP telles que présentées.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Approuve les modifications des statuts présentées,**
- **Adopte les statuts résultant de ces modifications et annexés à la présente délibération,**
- **Charge M. le Maire de notifier la présente délibération au président du SIAEPG.**

Voix POUR : 12

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

***1-2- Transfert de compétence DECI***

M. le Maire rappelle que le suivi, le contrôle (tous les 4 ans) et la mise en place de nouveaux points  
d'eau nécessaire à la lutte contre l'incendie sont du ressort de la commune.

Les contraintes imposées par le schéma départemental de défense contre l'incendie vont nécessiter de nouveaux points d'eau dont les implantations restent à définir.

M. Le Maire propose de transférer la compétence DECI – service public au SIAEP au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- Vu la modification des statuts du SIAEP du Gaillacois portant création d'une compétence optionnelle DECI – service public en date du 3/09/2018,
- Vu l'exposé de M. le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Décide de transférer la compétence DECI – service public au SIAEP du Gaillacois au 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

Voix POUR : 12

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

### ***1-3- Transfert de compétence Assainissement collectif***

La prise de compétence eau et assainissement collectif par la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet (CA2G) doit survenir le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le SIAEP du Gaillacois propose aux communes qui en feront le choix, la possibilité de lui transférer la compétence assainissement collectif afin que, lors de la bascule le 01/01/2020, elle puisse être exercée, elle aussi, par le SIAEP. A défaut, c'est la CA2G qui exercera cette compétence.

M. le Maire rappelle que la commune a lancé l'étude portant sur l'agrandissement de la lagune. Il propose de différer cette décision, il n'y a pas d'urgence à se positionner.

## **II- QUESTIONNAIRE : Elaboration du projet de territoire de la CA2G, entre vignobles et bastides, « Cap 2030 »**

Le conseil municipal participe à l'élaboration du projet de territoire de la CA2G par le biais d'un questionnaire renseigné à la majorité (consultable en mairie).

## **III- CDG81 :Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive**

M. le Maire explique que le CDG81 a décidé la refonte des prestations de service de prévention des risques professionnels à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

L'adhésion de la commune au service de médecine préventive et de santé au travail emporte l'accès à ces prestations.

Afin d'intégrer les nouvelles modalités d'actions et de tarification du service « prévention », il convient de signer un avenant à la convention d'adhésion à effet au 01/07/2018.

M. Le Maire présent les nouveautés :

- mise en place d'une prestation de réalisation ou de mise à jour « clé en mains » du document unique d'évaluation des risques professionnels,
- mise en place d'une prestation d'accompagnement à la réalisation d'un document unique par les collectivités adhérentes au service de médecine préventive,
- mise en place d'un tarif préférentiel d'intervention du service prévention pour les collectivités adhérentes au service de médecine préventive et de santé au travail : 400 €/jour.

Vu l'exposé de M. le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de médecine préventive avec effet au 01/07/2018.**

Voix POUR : 12

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

## **IV- ACHAT IMMOBILIER**

M. le Maire fait part à l'assemblée que le propriétaire de la maison située au 26 le bourg serait vendeur. Acquérir cette maison permettrait de confirmer la volonté de la commune de favoriser le

logement à coût modéré et s'inscrit toujours dans la démarche de développement du cœur de village.

Une estimation a d'ores et déjà été demandée : le coût prévisionnel serait de 40 000 €. La toiture, les huisseries et l'électricité sont à refaire.

Une condition à la vente : le locataire restera dans ce logement.

M. le Maire propose de faire une offre d'achat à 40 000 €.

**Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à faire une proposition d'achat au propriétaire pour un montant de 40 000 € la décision modificative telle que présentée ci-dessus.**

## **V- QUESTIONS DIVERSES**

### CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

M. Le Maire explique qu'une révision est en cours à N+1 concernant les charges transférées à la communauté d'agglomération afin d'être au plus juste avec la réalité.

Pour Técou, le montant des charges s'élève à 144 622 €.

- Charges générales (école/cantine/mjc) : 48556 €

- Charges de personnel (personnel transféré et personnel support) : 88956 €

- Frais de gestion courante : 68331 €

Ce montant de l'attribution est corrigé à la hausse pour un montant de 3137 € suite à des ajustements.

### TRAVAUX

M. le Maire fait part d'une pétition des résidents de « Baratou ».

Il s'est rendu sur place avec M. Gleyses (ingénieur voirie de la communauté d'agglomération) afin d'étudier les solutions pour réduire la vitesse et assurer la sécurité : des chicanes franchissables pour les tracteurs paraissent la solution la plus adaptée.

Ce système pourrait être mis en place à Baratou et aux Teinturiers.

Un devis est en cours.

Ces travaux seront prévus au prochain Budget.

Quant à la réfection de la route durement endommagée par la circulation induite par les travaux de la RD964, une demande sera faite à M. BADOUC afin de la remettre en état.

### PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le PLU sera proposé à l'approbation lors du conseil communautaire du mois d'octobre.

### CIMETIERE

Il n'existe pas de règlement de cimetière. M. Le Maire propose de créer une commission afin de constituer ce règlement : A. Boijeot, A. PEZET, B. ASTIE feront partie de la commission.

Des devis pour la création d'un ossuaire vont être demandés.

M. PEZET informe que la cérémonie du 11 novembre aura lieu le dimanche 25 novembre à 11h30.

L'information sera donnée à l'école et aux associations afin de les mobiliser à l'occasion du centenaire de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale.

M. Le Maire informe que de nombreux chats errants ont été signalés vers le chemin lizes de Gineste. Une enquête est en cours. Des pièges pourront être placés si le problème persiste.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à  
23 h 45